



## CAF ARE = revenu d'activité Ou Non ?

Par **ML31100**, le **08/02/2019** à **14:46**

Bonjour, j'ai un souci de logique Avec la CAF. j'ai perdu l'allocation de base de la pate à compter 2 janvier. Pour justifier cela , ils m'indiquent que nous dépassons le plafond de ressource. Or , ils prennent le plafond pour couple Avec 1 revenu ( mon conjoint ayant été au chômage tte l'année 2017). Cependant , et c'est là que c'est absurde , ils prennent nos ressources incluant l'allocation chômage ... donc je ne comprend pas, soit 2 revenus et on inclut le chômage , soit un revenu et on l'exclut alors des ressources ... c'est très pénalisant sinon. Quel recours ai je?